

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016

Délibération n°2016-10

Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil d'administration d'air pays de la Loire et de la fédéscot

Date de la convocation : 16 juin 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 59 : Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Gaëlle BENIZE, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Philippe EUZENAT, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY, Pierre JOUTARD, André KLEIN, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Nicolas OUDAERT, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Alain VEY.

Absents et représentés 10 : Christian BÍGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, Mahel COPPEY donne pouvoir à Ghislaine RODRIGUEZ, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Yves DAUVE donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE, Gérard DRENO donne pouvoir à Yvon LERAT, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jean Louis THAUVIN, Rémy NICOLEAU donne pouvoir à Pascal MARTIN, Claudine SACHOT donne pouvoir à Joël GEFFROY, Roger VEILLAUD donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT.

Absents et excusés 44 : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Benoît BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, François CHENEAU, Pascale CHIRON, Christophe COTTA, Véronique DUBETTIER-GRÉNIER, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Michèle GRESSUS, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Claude LABARRE, Lénaïck LECLAIR, David MARTINEAU, Alain MICHELOT, Serge MOUNIER, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, François OUVARD, Jean-Claude PELLETEUR, David PELON, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Alain ROBERT, Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU, Marcel VERGER.

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016
Délibération n°2016-10

Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil d'administration d'air pays de la Loire et de la fédéscot

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Expose

AIR PAYS DE LA LOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Scot exprime notre ambition de promouvoir une métropole économe en énergie et contribuant activement à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Nos objectifs de lutte contre l'étalement urbain, de densification de nos centres villes et centres bourgs, de renforcement de l'articulation entre l'offre de transports collectifs et le développement urbain permettront, à moyen et long terme, de diminuer l'émission de gaz à effet de serre. De nombreuses collectivités membres du Syndicat mixte, se sont engagées dans l'élaboration d'Agenda 21 et de Plans Climat Energie Territoriaux.

Depuis juin 2011, le pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire adhère à Air Pays de la Loire pour une cotisation annuelle de 10 000€, ce qui permet au syndicat et à l'ensemble de ses membres d'avoir accès aux données relatives aux émissions de gaz à effet de serre mesurées par Air Pays de la Loire servant la construction des PCET et permettant d'évaluer annuellement les émissions de GES sur le territoire. L'estimation des émissions de GES fait en effet partie des indicateurs d'évaluation du Scot qui ont été actés dans l'évaluation environnementale lors de l'approbation du Scot.

Suite à la démission des représentants désignés, il est nécessaire de désigner les représentants titulaire et suppléant du pôle métropolitain dans cette association.

FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération Nationale des SCOT, créée à l'issue des Rencontres Nationales des Scot de 2010, a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être :

- un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCOT,
- un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens,
- un interlocuteur du monde des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat,
- un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement.

Le syndicat mixte du Scot de la métropole Nantes Saint-Nazaire a intégré, en 2011, le réseau fédérant les maîtres d'ouvrage de schémas de cohérence territoriale afin de pouvoir participer aux échanges d'expériences, aux réflexions prospectives et aux contributions que

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016
Délibération n°2016-10

**Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil
d'administration d'air pays de la Loire et de la fédéscot**

la fédération est appelée à formuler auprès des partenaires, notamment dans le cadre des évolutions réglementaires

Suite à la démission des représentants désignés, il est nécessaire de désigner les représentants titulaire et suppléant du pôle métropolitain dans cette association.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Désigne Monsieur Jean-Claude LEMASSON comme représentant titulaire du pôle métropolitain au sein de l'assemblée générale de l'association Air Pays de la Loire.
- Désigne Monsieur Sylvain LEFEUVRE comme représentant du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.
- Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

A l'Unanimité

A Nantes, le 22 juin 2016


Johanna ROLLANDE
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

